

**Agence Japonaise de
Coopération Internationale**

**Ministère du Développement
Agricole**

**Etude de Développement des Oasis Sahéliennes (EDOS)
en République du Niger**



**Support de Formation sur l'autopromotion et la mise
en place démocratique des Comités Villageois de
Développement (CVD)**

Pour les participants

Octobre 2006

Agence Japonaise des Ressources Vertes (J-Green)

Elaboré par l'ONG ADA dans un cadre contractuel signé avec EDOS

Sommaire

PREAMBULE.....	3
Objectifs du support.....	4
Première Etape: La rencontre d'information avec l'autorité coutumière	5
Deuxième Etape: Première Assemblée Générale préparatoire de l'élection.....	5
Troisième étape: Préparation matérielle de la veille de l'élection.....	15
Quatrième étape: Deuxième Assemblée Générale de l'élection	15

PREAMBULE

Ce support de formation sur l'auto promotion et la mise en place des Comités Villageois de Développement (CVD) est un outil pédagogique conçu à l'intention des animateurs du processus d'élection du bureau du CVD. Ces animateurs ont la responsabilité de sensibiliser et d'assister les populations pendant tout le processus.

Pour ce faire, ils doivent être capables d'animer et encadrer efficacement le processus d'élection du bureau du CVD. Ce support renferme donc un certain nombre d'étapes à suivre par les animateurs pour restituer les connaissances acquises.

Objectifs du support

Le support de formation sur l'auto promotion et la mise en place des Comités Villageois de Développement(CVD) est un outil pédagogique qui doit permettre à chaque animateur de restituer les connaissances acquises avec succès.

Les objectifs visés par le support sont les suivants :

- faciliter aux animateurs l'explication des concepts de :
 - Auto promotion ;
 - Statuts et règlement intérieur;
 - Election libre et démocratique;

- faciliter l'encadrement de l'élection du bureau du CVD de façon démocratique

Première Etape: La rencontre d'information avec l'autorité coutumière

Après les salutations d'usage, l'animateur présente à l'autorité coutumière (le chef du village et son entourage), l'objectif de la formation reçue et les raisons du choix des directeurs d'école, des agents de vulgarisation de base, des élus locaux et des personnes ressources. Puis il demande à l'autorité de fixer une date de rencontre avec tous les habitants du village.

Attention ! : L'animateur doit veiller à ce qu'on choisisse une date et une heure où beaucoup de personnes peuvent participer. Il doit veiller à ce que tous les groupes socio-professionnels et organisations communautaires composant le village soient représentés. Il faut surtout prendre des mesures pour que tous les groupes qui composent la société (femmes, jeunes, éleveurs, artisans, agriculteurs, etc) assistent massivement. Il faut également prendre des dispositions pour qu'il ait suffisamment de place pour tout le monde.

Les directeurs d'écoles, les agents de vulgarisation de base, les élus locaux et les personnes ressources jouent un rôle important dans le développement des villages. Ils peuvent contribuer efficacement dans le déroulement du processus de mise en place démocratique des CVD pour plusieurs raisons :

- Ils sont des éducateurs et des très bons pédagogues;
- Ils sont neutres : ils ne prennent pas parti dans les discussions ou différends des villages,
- Les directeurs d'école disposent des compétences en mise en place démocratique des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES). En outre, ils font partie des COGES et savent comment aborder la question relative à la mise en place des CVD.

Deuxième Etape: Première Assemblée Générale préparatoire de l'élection

- 1) L'animateur doit être parmi les premières personnes à se rendre à la réunion pour non seulement vérifier la disposition des places, mais aussi accueillir les participants.
- 2) L'animateur demande au chef de village de présenter l'objectif de la réunion. Il complète les explications du chef de village si nécessaire.
- 3) L'animateur introduit la notion d'auto promotion en montrant l'image N° 1 ci page 7 aux participants. Il demande aux participants de dire ce qu'ils voient à travers l'image. Il leur demande ensuite de trouver le proverbe qui est exprimé à travers l'image. L'animateur fait la synthèse et explique l'autopromotion en ces termes :

L'auto promotion est une stratégie selon la quelle des personnes concernées par une même situation malaisée analysent leur situation pour découvrir la cause principale de leurs difficultés. Ces personnes conçoivent des activités. Elles les réalisent avec leurs propres forces et leurs propres apports financiers dans un premier temps. Ces personnes prennent entièrement à leur charge les risques d'échec ou de réussite des activités.

L'animateur présente l'image N° 2 ci page 8 aux participants, demande ce qu'ils voient à travers l'image et le proverbe qui s'y trouve dedans. L'animateur fait la synthèse et ajoute que le joueur de tam-tam et la danseuse illustre le nouveau chemin de l'auto promotion comme passage obligé pour améliorer les conditions de vie des villageois par eux-mêmes.

Image 1 : L'Union fait la force





Quand le rythme du tam-tam change,
le pas de la danse change aussi.

Image N° 2

L'animateur demande aux participants de citer les différentes activités que les villageois peuvent mener à partir de leurs propres forces et ressources pour améliorer la situation du village. Il fait la synthèse et ajoute si nécessaire:

- Salubrité (balayage, désherbage des mauvaises herbes dans le village,....)
- Comblement des « nids de poules » sur la latérite qui traverse le village ainsi que les flaques d'eau qui stagnent entre les cases et sur les ruelles du village d'une case de santé
- Construction d'une mosquée, de salle de classe, de maisons pour les maîtres, d'une case de santé
- Plantation d'arbres
- Dotation d'une boîte à pharmacie de l'école
- Reconstruction des cases des vieilles personnes seules
- ETC

4) L'animateur demande aux participants ce qu'il faut faire pour que tous les habitants du village participent à la réalisation de ces activités. Il fait la synthèse et ajoute si nécessaire :

Pour que ces activités puissent être réalisées, les habitants du village doivent s'organiser et mettre en place une organisation à caractère coopératif dénommée Comité Villageois de Développement (CVD). Un groupe restreint de personnes né de la cohésion de l'ensemble des habitants du village est mis en place en vue de veiller à l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation d'un Plan de Développement Villageois (PDV) approuvé par l'Assemblée Générale villageoise.

L'animateur doit insister sur les caractéristiques du comité villageois de développement. Ainsi le CVD doit être capable :

A l'intérieur : de réfléchir, d'analyser, de s'organiser et d'élire des dirigeants légitimes;

A l'extérieur : de s'exprimer, de se faire entendre, de jouir de la reconnaissance des "autres", de négocier avec des partenaires institutionnels tels que l'administration, les ONG et Associations, les organismes d'aide internationale.

5) L'animateur anime en présentant l'image du corps humain ci-après et compare les organes du comité villageois de développement à ceux de l'être humain :

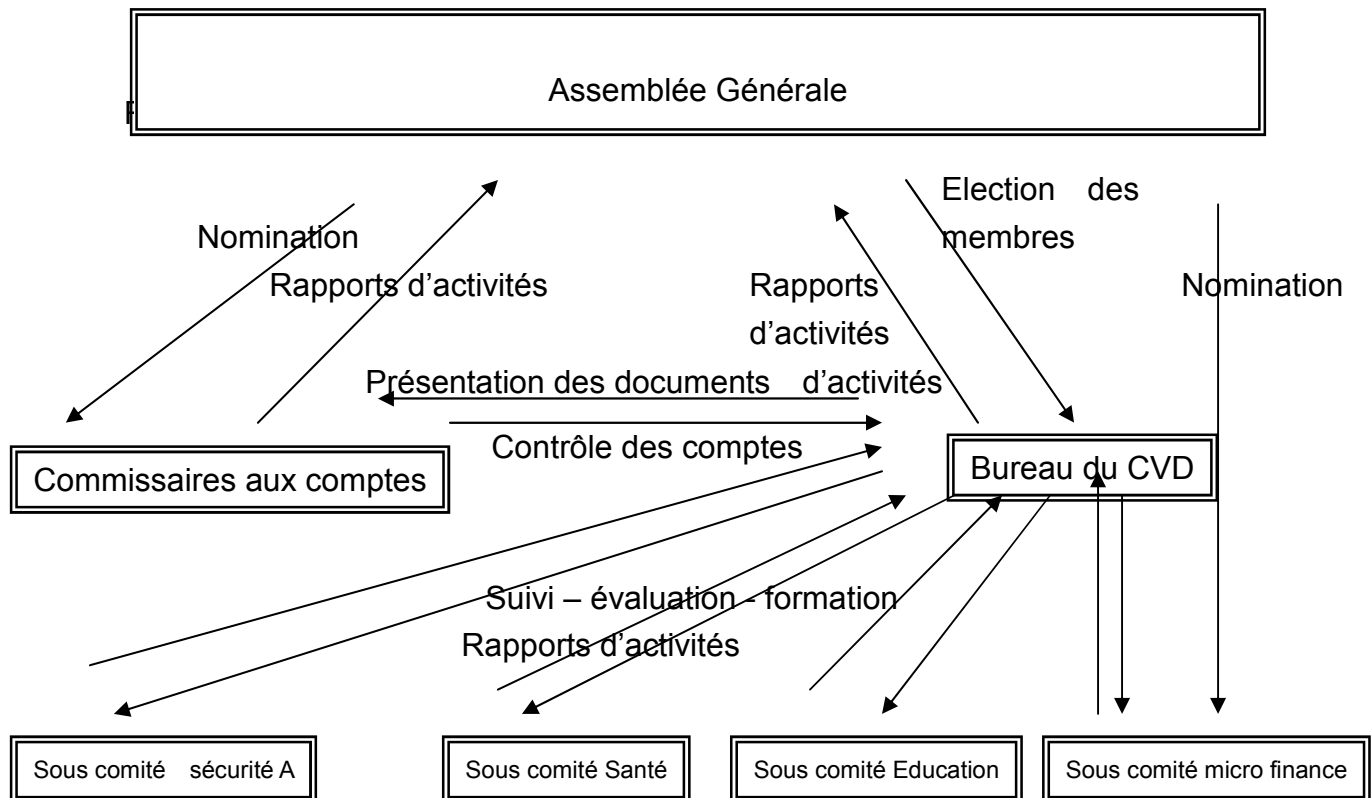
- ✚ La tête représente l'Assemblée générale du comité villageois : elle est l'organe suprême au niveau duquel toutes les décisions sont prises.
- ✚ Le ventre représente le bureau du comité villageois : il est l'organe exécutif du comité. Il est le "moteur" du développement.
- ✚ Les bras et les pieds représentent les quatre (4) roues du comité

villageois : ils représentent les sous comités spécialisés du comité villageois. Le développement du village repose sur quatre roues de développement à savoir la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et les moyens financiers.



Les yeux et les oreilles représentent le commissariat aux comptes du comité villageois. Les commissaires aux comptes observent, vérifient et rendent compte à l'assemblée générale.

- 6) L'animateur demande aux participants quel type de relations peut –il y avoir entre les différents organes du CVD. Il fait la synthèse et présente les relations fonctionnelles et hiérarchiques qui existent entre les différents organes du comité villageois de développement à l'aide du schéma suivant :



- 7) L'animateur présente les projets des statuts et règlement intérieur à l'assemblée générale et explique et l'utilité de tels documents. Il doit insister sur la nécessité pour le comité villageois de développement de disposer d'un agrément lui autorisant à exercer ses activités. Il doit également expliquer les

avantages liés à l'agrément et les documents à établir ainsi que les démarches à entreprendre pour en disposer.

- 8) L'animateur aide les participants à amender les projets des statuts et règlement intérieur du CVD. Il ne doit en aucune façon influencer les règles de fonctionnement de l'organisation. Autrement dit, il ne doit pas prendre des décisions à la place des villageois. Il doit simplement aider et conseiller les villageois à déterminer les règles qu'ils jugent efficaces pour la bonne marche de l'organisation.
- 9) L'animateur présente l'histoire d'un bureau d'un CVD qui n'est pas opérationnel parce que c'est le président seulement qui travaille et les autres on ne les voit même pas. Il demande aux participants ce qui est la cause de cet état de fait. Les participants vont répondre et l'animateur fait la synthèse. Il ajoute si nécessaire quelques exemples de causes : on imposait aux gens d'être dans le bureau, les candidatures n'étaient pas donc volontaires, les membres ne connaissent pas leurs rôles.
- 10) L'animateur demande les différents modes d'élection du bureau, leurs avantages et leurs inconvénients à l'aide du tableau ci-après :

Modes d'élection	Descriptions	Avantages	Inconvénients
A main levée	Les électeurs favorables à un candidat lèvent la main et on procède au compte. En cas de candidatures multiples, un électeur ne choisi qu'une seule fois. Dans le cas où les deux premiers candidats ont le même nombre de voix, un second tour est organisé pour les départager	- Permet de faire un choix judicieux - Facile à maîtriser par les villageois - Rapide à mettre en œuvre	-Peut engendrer des malentendus -Peur du public ou du candidat qu'on n'a pas choisi
Se ranger derrière le candidat de son choix	Les électeurs s'alignent derrière le candidat de leur choix	- Facile à comprendre par les villageois - Facile à maîtriser par les villageois	-Peut engendrer des malentendus -Peur du public ou du candidat qu'on n'a pas choisi
Assis debout	Les électeurs favorables à un candidat présenté se tiennent debout et on procède au compte		-Peut engendrer des malentendus -Peur du public ou du candidat qu'on n'a pas choisi
Consensus	Les électeurs se concertent et désignent un candidat	Facile à comprendre et rapide à mettre en œuvre.	-Peut engendrer des malentendus - ne permet pas toujours de choisir la personne qu'il faut.
A bulletin secret	On attribue un papier de couleur différente (ou un symbole) à chaque candidat Ensuite les électeurs choisissent la couleur ou le symbole du candidat auquel ils sont favorables et le mettent dans une urne. A la fin du vote, on procède au compte des voix	-Conserve le secret du choix -Permet le choix de celui qu'on veut en toute sécurité -Sauvegarde la cohésion entre les membres et les candidats	Relativement compliqué pour les villageois Demande un peu plus de temps et de moyens (urnes, bulletins, etc.)

L'animateur doit mettre l'accent sur l'importance des élections démocratiques et la nécessité de faire des élections libres et transparentes.

11) L'animateur donne une seconde fois la composition et les attributions des membres du bureau du CVD.

12) L'animateur explique avec des sketches les critères de choix des membres du bureau du CVD. Il doit pour cela identifier des volontaires qui accepteront de réaliser les sketches.

N.B. : L'animateur doit insister sur les conditions à remplir pour être président, secrétaire général, trésorier général ou leurs adjoints. Les commissaires aux

comptes doivent également remplir les mêmes conditions que les membres du bureau.

N.B. : L'animateur doit insister sur le fait que : être dans le bureau n'apporte rien aux membres ni retombés financières ni matérielles.

Premier sketch

Le président du bureau du comité villageois de développement a convoqué une réunion, un samedi pour discuter de la salubrité du village, car il y a trop de déchets dans le village. Un membre demande la parole et dit : « je ne peux pas participer aux actions de salubrités car je dois me rendre à Tahoua pour un travail ». Un autre membre se lève et dit : « Je dois aller au Nigeria tous les week-ends pour mes affaires donc ce n'est pas possible »
Un troisième dit « je peux participer aux actions de salubrité, mais à condition que l'on me paye. »

Le formateur laisse réfléchir les participants, engage le débat et fait la synthèse. Il doit insister sur le bénévolat et la disponibilité des membres du bureau pour participer aux activités. Il faut aussi souligner que les membres du bureau travaillent pour le développement de leur village.

Deuxième sketch

Une réunion du bureau a été convoquée pour évaluer les activités réalisées au cours du mois. Tous les membres du bureau sont présents à l'heure prévue sauf le président. Celui-ci arrive à la réunion une heure après. Il demande au vice président de présider la réunion car il doit se rendre à une réunion de son parti politique.

Le formateur demande aux participants : Que pensez-vous de ce président ? Quelles sont les qualités requises pour être président de bureau ?
Le formateur fait la synthèse et ajoute que pour le poste de président et son adjoint, il faut être dévoué et disponible.

Troisième sketch

Dans une réunion du bureau, le président demande au secrétaire général de lire le compte rendu de la dernière réunion. Il se met à demander aux uns et aux autres de lui rappeler ce qu'ils ont dit lors de la précédente assemblée générale.

Le formateur demande aux participants : Que pensez-vous de ce secrétaire général ? Quelles sont les qualités requises pour être secrétaire générale de bureau ?

Le formateur fait la synthèse et ajoute que pour le poste de secrétaire général et son adjoint, il faut impérativement qu'ils sachent lire et écrire.

Quatrième sketch

A l'Assemblée Générale, il a été décidé une cotisation de 400 F par famille pour la construction d'un puits. Le trésorier reçoit les cotisations des membres mais il ne note nulle part et met l'argent dans sa poche.
Après il achète des dattes et 5 paquets de thé chinois avec l'argent qui se trouvait dans sa poche.

Le formateur demande aux participants : Que pensez-vous de ce trésorier ?
Quelles sont les qualités requises pour être trésorier de bureau ?

Le formateur fait la synthèse et insiste sur les conditions à remplir pour être trésorier général ou adjoint. : il faut impérativement savoir : lire, écrire et surtout bien calculer. Il faut également, être honnête et rigoureux.

Les commissaires aux Comptes doivent également remplir les mêmes conditions que les trésoriers.

13) L'animateur explique la nécessité de mettre en place un comité indépendant des élections puis aide l'assemblée à le mettre en place. Ce comité est composé de: un président, un secrétaire et un ou deux assesseurs. Les membres de ce comité doivent être des membres non candidats.

14) L'animateur explique aux membres du comité ainsi mis en place leurs tâches.

15)Le comité ouvre une liste pour recenser les candidatures. L'animateur doit attirer l'attention des participants sur la nécessaire prise en compte des groupes pluriels qui composent la société (riches/pauvres, homme libre/homme de conditions serviles, femmes/hommes). Il doit développer un plaidoyer pour que les femmes soient électrices, candidates et élues dans la structure à des postes stratégiques (**au moins deux femmes par bureau**).

16)Le comité demande à l'Assemblée Générale de déterminer la date, le lieu et l'heure des élections (tenir compte de l'heure où le maximum d'hommes et de femmes pourra assister). Les femmes ne doivent pas être sous représentées, l'animateur doit insister pour qu'elles participent massivement à la prochaine Assemblée Générale.

N.B. :L'animateur doit faire comprendre aux éventuels candidats de ne pas se leurrer. Il ne faut absolument pas s'attendre à une contrepartie du projet (Rémunération ou marchés de construction par exemple).

17)L'animateur et le comité de l'élection remercient les participants et lèvent la séance.

Troisième étape: Préparation matérielle de la veille de l'élection

L'animateur aide le comité indépendant de l'élection à mieux conduire celle-ci par :

- La fabrication de l'urne
- La confection des bulletins (une couleur par candidat) en fonction du nombre de votants ;
- La préparation de l'isoloir ;
- La préparation du sac poubelle ;
- La préparation des formulaires pour le procès Verbal;
- La préparation des enveloppes (nombre supérieur au nombre des participants de la première Assemblée Générale) ;
- La préparation de la liste des votants.

Quatrième étape: Deuxième Assemblée Générale de l'élection

N.B. :Le rôle de l'animateur au cours de cette étape est d'observer le bon déroulement de l'élection.

- 1) Le comité vérifie si tout le matériel est mis en place (bulletins, enveloppes, isoloir, urne, fiches permettant de dresser la liste des votants, formulaire du procès verbal).
- 2) Le comité établit la liste des votants au fur et à mesure qu'ils arrivent.
- 3) Le comité pose et règle le cas de retardataires avant de commencer les élections.
- 4) Le comité lit la liste des candidats et en cas d'absence de candidature pour certains postes, demande de postuler pour compléter la liste.
- 5) Pour chaque poste, le comité :
 - lit la liste des candidats :
 - Présente les candidat (e)s.
 - Chaque candidat doit expliquer les motivations de sa candidature et présenter la couleur de son bulletin.
- 6) Le comité présente l'urne vide et l'isoloir
- 7) Le comité explique la procédure du vote en simulant.
Le secrétaire du comité appelle les votants. Et c'est les accesseurs qui remettent les bulletins et les enveloppes (ceci pour gagner du temps).

Les votants s'alignent.

Chaque votant doit prendre une enveloppe et un bulletin dans chaque lot des différents bulletins correspondant aux candidats. En cas d'un seul candidat pour un poste, **on vote oui ou non**.

Une fois dans l'isoloir, l'électeur place le bulletin de son choix dans l'enveloppe, sans la coller. Il met les autres bulletins dans le sac poubelle et sort.

Il revient et met l'enveloppe fermée dans l'urne placée devant le comité. Le secrétaire du comité doit cocher le nom de celui qui vient de voter.

8) A la fin le comité procède au dépouillement :

- Comparer le nombre de votants au nombre d'enveloppes.
- Ouvrir les enveloppes devant tout le monde.
- Trier les bulletins.
- Compter les bulletins par candidat.
- Proclamer le résultat. En cas de ballottage, faire un deuxième tour pour les 2 premiers au plus tard une semaine après.
- Présenter l'élu.

Le comité présente le nouveau bureau et le président fait son discours.

9) A la fin de toutes les opérations, le Procès Verbal est signé par tous les membres du comité.

10) Le comité remercie les participants et lève la séance.

11) L'animateur veille à ce que la liste des votants et le procès verbal soient remplis en trois exemplaires et transmis aux partenaires concernés (village, EDOS, Commune de rattachement du village).

Exemple de procès verbal d'élection des membres du bureau du Comité Villageois de Développement

Le village de commune de

L'an deux milleet le àheures
.....dans les locaux de s'est tenue la deuxième
assemblée générale des villageois de (Commune de)
à l'effet d'élire un bureau du Comité Villageois de Développement sous la présidence de :

- Président du bureau de vote
- Secrétaire Général du bureau de vote.....
- 1er accessoire
- 2e accessoire.....

A l'issue des opérations électorales sont élus :

Les membres du bureau CVD du village

Ainsi qu'il suit :

- Président
- Vice président
- Secrétaire Général
- Secrétaire Général Adjoint
- Trésorier Général
- Trésorier Général Adjoint
- Secrétaire à l'Information
- Représentant des femmes
- Représentant des jeunes.....
- Représentant des agriculteurs.....
- Représentant des éleveurs.....
- Représentant des artisans.....

- Commissaires aux comptes (hors bureau).....
.....
.....

Fait à le,

Le Président du bureau de vote



1) Sensibilisation sur l'autopromotion et Explication des attributions des membres du bureau CVD à la 1ere Assemblée générale



2) Un membre du comité d'élection Présentant le comité indépendant des élections mis en place à la 1ere AG et expliquant le processus électoral

3) Présentation des bulletins par les candidats à un poste dans le bureau



4) Un électeur dans l'isoloir lors d'une élection du bureau CVD



5) Une éléctrice en train d'introduire l'enveloppe dans l'urne.